

L'énergie *nous habite!*

## Administration générale

### Acceptation des comptes :

- Acceptation de la liste des comptes du mois d'août 2021 d'une somme de 65 205,38 \$.

## Aménagement du territoire

### Approbation de règlements :

- Municipalité de Lac-Bouchette :
  - ✓ Règlement n° 21-18 modifiant le plan d'urbanisme n° 18-15 de manière à agrandir une aire sous affectation de villégiature, à même une aire sous affectation agroforestière en bordure du lac des Commissaires;
  - ✓ Règlement n° 21-19 modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme n° 18-15 modifié par le règlement n° 21-18 et à apporter certaines modifications.
- Municipalité de Sainte-Hedwidge :
  - ✓ Règlement n° 2021-003 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme n° 2018-002 de manière à agrandir une affectation de villégiature à même une affectation agroforestière, dans le secteur du lac aux Épervières, et à créer une nouvelle aire sous affectation de villégiature près du 6<sup>e</sup> Rang;
  - ✓ Règlement n° 2021-004 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-003 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme (règlement n° 2018-002) modifié par le règlement n° 2021-003 et à apporter diverses modifications.
- Ville de Saint-Félicien :
  - ✓ Résolution n° 12-0721-16 (PPCMOI) ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier au 1154, rue Saint-Paul, relatif à l'implantation d'une industrie manufacturière de textiles, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 139-CV, le tout, en conformité au règlement n° 18-951.
- Ville de Roberval :
  - ✓ Règlement n° 2021-20 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à ajouter des dispositions particulières pour la zone résidentielle 39R (rue des Marguerites) et à créer la nouvelle zone de villégiature 7V (Domaine des Bernaches) et son cadre normatif.

### Décompte progressif n° 2 – Aménagement de voies cyclables/Projet 4C Saint-Gédéon :

- Les élus ont autorisé le paiement à Mageco LMG d'une somme de 434 926,77 \$, taxes incluses, correspondant à l'avancement réel des travaux.

Demande de consultation lors de la réfection d'ouvrage d'art par le ministère des Transports du Québec à proximité de la véloroute des Bleuets :

- Les membres du conseil ont demandé que le ministère des Transports du Québec consulte systématiquement la MRC mandataire de la Véloroute des Bleuets durant les étapes d'avant-projet et qu'une copie de cette résolution soit ajoutée au dossier de chacun des ouvrages d'art ciblés en annexe de la présente résolution.

---

La prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy aura lieu le mardi 14 septembre 2021.

---

## Développement territorial et socioéconomique

Appui Ville de Saguenay – Démarche de désignation des inondations de juillet 1996 au Saguenay comme événement historique :

- Les conseillers ont accepté de soutenir la démarche de la Ville de Saguenay dont l'objectif est de déposer une demande visant la désignation des inondations de juillet 1996 au Saguenay comme événement historique par la ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Renouveau – Entente de partenariat/Conseil des arts et des lettres du Québec :

- Le conseil a autorisé la signature de la nouvelle Entente de partenariat territorial à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le Conseil des arts et des lettres du Québec, et ce, d'une durée de trois ans. Celle-ci vise à stimuler la création artistique et littéraire, à contribuer au développement artistique ainsi qu'à l'essor et à la diffusion des artistes et à encourager les organismes artistiques. La participation financière est fixée à 7 500 \$ par année.

Contribution financière – Relais Saint-André, coop de solidarité :

- Les membres du conseil ont accordé une aide financière d'une somme de 38 646 \$ au Relais Saint-André, coop de solidarité, et ce, en raison de l'importance de maintenir ce service de proximité pour la Municipalité de Saint-André.

## Fonctionnement interne et logistique

Décompte progressif n° 2 – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Les conseillers ont autorisé le paiement, selon le décompte progressif n° 2, d'une somme de 83 976,38 \$ taxes incluses à Constructions Unibec inc., et ce, selon la recommandation d'Ardoises architecture inc.

Directives de changement – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Les membres du conseil ont approuvé l'ordre de changement n° 1, et ce, d'une somme de 82 044,79 \$ plus taxes, conséquemment à certains travaux imprévus dans le projet.

Protocole d'entente – Aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales :

- À la suite de la confirmation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière de l'ordre 1 624 740 \$ dans le cadre de l'agrandissement et du réaménagement des locaux de la MRC, les élus ont autorisé le préfet, M. Yanick Baillargeon, à signer le protocole.

Équipements réseautiques – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC, les élus ont accordé à Vision Informatik inc., le contrat de fourniture d'un commutateur et de quatre points d'accès sans fil, et ce, pour une somme de 11 305,50 \$ plus taxes.

## Territoire non organisé

Mandat – Réfection du pont H042-010/Lac de la Fourche :

- Le conseil a octroyé un mandat à Foresco Holding inc. pour la réfection du pont H042-010 situé au lac de la Fourche, et ce, pour une somme de 49 500 \$ plus taxes. Ce projet a été retenu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'appel de projets pour la restauration de traverses de cours d'eau.

## Gestion de la villégiature

Contribution financière – Projet de restauration des traverses de cours d'eau/Zec de la Lièvre :

- Les membres du conseil ont accepté d'accorder à la zec de la Lièvre, une aide financière de 12 093,80 \$ pour la réalisation des quatre projets acceptés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau.

**Pour plus d'information :**